



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

### - SEANCE DU 7 JUILLET 2011 -

Etaient présents : M. BAUDRY, M. BRUN, Mme FROMENTIN, Mme GAILLARD, M. GRANDJEAT, Mme GOMEZ-VIDAL, Mme GUILHAMON, M. PERNOT, M. REVAUGER, M. AMELOT, Mme BOISSON-GABARRON, M. PRUD'HOMME, Mme CHOUKRI, M. LABESQUE, M. MARTY.

Etait représenté : M. LAURENT.

Le quorum étant atteint, M. BAUDRY ouvre la séance à 14 H 15 et aborde l'ordre du jour.

#### I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU C.S. DU 23 JUIN 2011

M. BAUDRY propose de passer au vote du procès-verbal du 23 juin 2011.

Les conseillers n'ayant pas reçu le procès-verbal du 23 juin 2011 sont adoption est reportée

#### II - PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'IEP ET BORDEAUX 3, RELATIF A L'ENCADREMENT FINANCIER LIE A L'ACCUEIL D'ENSEIGNANTS CHERCHEURS AU SEIN DES EQUIPES DE RECHERCHES

M. BAUDRY rappelle que lors d'un précédent Conseil Scientifique le partenariat avec l'IEP concernant l'accueil de doctorants au sein des équipes de recherche avait été approuvé, mais le souhait de la signature d'une convention plus globale concernant les enseignants chercheur avait été émis. Le Directeur de l'IEP M. Hoffman MARTINOT est favorable à cette démarche.

M. RAMBAUD dit qu'il faut faire un état des lieux relatif à ces échanges. Il s'agit de neutraliser par un décompte exhaustif des mouvements inter-établissement des personnels enseignants, mais surtout de déclarer au ministère nos enseignants chercheurs qui sont à l'IEP.

Mme CHOUKRI demande s'il faudra déclarer les enseignants-chercheurs issus d'autres établissements dans le bilan à mi-parcours.

M. RAMBAUD répond que chaque année nous faisons une estimation du nombre de producteurs à déclarer au ministère.



Le président BRUN signale le cas d'enseignants-chercheurs qui n'ont jamais renvoyé leur fiche d'activité. On ne sait donc pas s'ils sont non-productifs ou s'ils font leur recherche dans un autre établissement.

M. AMELOT dit que nous avons intérêt à signer le même type de convention avec d'autres établissements comme Bordeaux IV.

### **III- ECOLE DOCTORALE : contrats doctoraux**

M. LANDI signale que certaines équipes de recherche proposent plus de candidats que d'autres à des contrats doctoraux ce qui pose éventuellement problème, et il se demande s'il ne faudrait pas encourager la concentration dans une équipe.

Le président BRUN répond que c'est à l'Ecole Doctorale de décider des attributions, éclairée par le Conseil Scientifique.

Mme FROMENTIN rejette l'idée que les équipes puissent proposer plusieurs candidats de valeurs inégales. Elle pense qu'il y aura des difficultés à trancher en interne.

Mme GOMEZ-VIDAL dit qu'il faudrait que les équipes jouent le jeu et acceptent de ne pas présenter de candidats certaines années.

M. AMELOT signale que certains contrats doctoraux ne sont pas allés jusqu'à leur terme.

M. LANDI répond qu'il y a 30 % d'abandon et qu'il donnera des chiffres plus précis lors du prochain Conseil Scientifique.

M. PERROT demande combien de dossiers ont été déposés pour les 12 retenus.

M. LANDI répond qu'il y en a 46.

Mme GAILLARD dit que les meilleurs dossiers sont ceux des agrégés qui abandonnent leurs contrats doctoraux, ce qui aboutit à une situation paradoxale : ce ne sont pas les meilleurs étudiants qui obtiennent des contrats doctoraux.

Mme CHOUKRI demande le montant du budget des contrats doctoraux.

M. RAMBAUD répond que la masse salariale chargée des 36 contrats est de 1 015 000 euros.

M. REVAUGER signale le problème du statut du chercheur doctorant différent de celui des agrégés, auquel s'ajoute l'importance de ce diplôme pour certaines disciplines.

Mme GOMEZ-VIDAL dit que l'agrégation est nécessaire pour devenir Maître de Conférences dans certaines disciplines et que tous les agrégés ne sont pas toujours de bons chercheurs.

### **IV - GRILLE DE VALORISATION DE L'ACTIVITE DES DOCTORANTS**

M. LANDI présente la nouvelle grille de valorisation de l'activité des doctorants.

Mme GOMEZ-VIDAL remercie les membres de l'Ecole Doctorale pour ce travail qui va permettre de formaliser l'activité des doctorants en réglant le problème de l'attribution des points ECTS. Elle souligne l'intérêt d'une valorisation de l'activité des doctorants mais elle rappelle que les doctorants ont des statuts variés et supportent des charges très différentes, notamment ceux qui travaillent.

Le président BRUN dit que la démarche a été actée au cours des précédents CS et il demande à ce qu'on ne revienne pas sur un débat qui a déjà eu lieu. Il se félicite que cette grille donne un cadre.

M. LANDI ajoute que ce document est le fruit de multiples rencontres constructives avec les doctorants.

Mme GAILLARD demande ce que sont les contrats CIFRE.

M. LANDI répond que ce sont des contrats doctoraux avec des entreprises.

#### **IV – EXAMEN DES PROJETS AXES PRIORITAIRES**

M. BAUDRY dit qu'il y avait 5 projets présentés mais que pour trois d'entre eux un rapport d'experts manquait. Nous avons convenus en Conseil Scientifique que dans le cadre des axes prioritaires les décisions seraient prises en prenant en compte deux expertises. La Commission de la Recherche a considéré qu'il fallait respecter les règles du jeu, en conséquence seuls deux projets seront présentés. En premier lieu il présente le projet de M. Frédéric BRAVO de l'équipe d'accueil AMERIBER « La parole en interaction : l'argument d'autorité » qui a pour objet dans les pratiques interlocutives l'étude de différentes formes de légitimation rhétorique. Le budget demandé au titre des PSE est de 9 200 euros. Les avis des experts sont divergents, l'un considérant que c'est un projet qui doit être soutenu, l'autre se montrant réservé. La Commission de la Recherche a considéré que ce projet intéressant devrait être représenté après un recadrage.

Mme GOMEZ-VIDAL se demande s'il y a vraiment une cohérence avec les décisions précédentes et s'interroge sur l'attitude de la Commission de la Recherche.

M. BAUDRY rappelle que les rapports des experts éclairent la Commission de la Recherche et le Conseil Scientifique, mais qu'en dernier ressort ce sont bien ces instances qui décident.

Mme GOMEZ-VIDAL demande qui fait partie de la commission de la recherche.

M. BAUDRY répond que la composition de la commission est publique mais qu'elle doit pouvoir se réunir objectivement et donc sereinement.

Mme GOMEZ-VIDAL souligne que ce n'est pas une attaque personnelle contre les collègues.

M. GRANJEAT dit qu'il n'y a pas de problème dans le fonctionnement de la Commission de la Recherche. Il pense qu'il faudrait réfléchir à la façon dont on se positionne par rapport à l'avis des experts.

Mme BOISSON-GABARRON regrette que notre université ait une vision matérielle des projets liés aux axes prioritaires, faisant l'impasse sur les possibilités de valorisation de ces travaux.

M. AMELOT précise que l'avis des experts est là pour nous éclairer mais que la Commission de la Recherche s'attache plus à une vision d'établissement.

M. REVAUGER dit que le problème de politique qui est posé est différent de celui de la politique scientifique de l'établissement. Il regrette que l'on ait donné de l'argent à des projets sans savoir ce que l'on voulait faire. Au lieu d'innover, on a encouragé des projets centrifuges. Sur les axes prioritaires, il est difficile de trouver des axes porteurs de sens qui n'excluent pas les équipes de l'établissement.

M. PRUD'HOMME pense qu'il faut considérer ces experts comme des conseillers supplémentaires. A leur niveau, la faisabilité financière des projets n'est pas examinée.

Mme CHOUKRI demande si les rapports des experts sont transmis au Conseil Scientifique.

M. BAUDRY répond que les rapports peuvent être consultés en séance.

Mme GOMEZ-VIDAL se dit d'accord avec Monsieur REVAUGER, le souci étant de présenter correctement des projets d'équipes qui recoupent les axes prioritaires. Le montage des dossiers est un travail lourd et la difficulté est de rentrer dans le cadre.

M. GRANJEAT signale que le débat s'oriente sur la politique scientifique générale de l'établissement et s'éloigne de l'examen du projet d'une équipe de recherche.

M. BAUDRY présente le projet « L'appartenir » d'Hélène SAULE-SORBET et Gérard PEYLET de l'équipe d'accueil CLARE. Il s'agit d'un projet réunissant pour l'essentiel des enseignants-chercheurs en art plastique et des littéraires sur la question du pouvoir des lieux et des racines. Ce projet interroge la fabrication de l'identité, un lieu fabrique-t-il notre identité ou celle-ci est-elle faite de racines que nous déplaçons. Ce projet convient parfaitement à l'intitulé de l'axe 2. La somme de 17 500 euros est demandée au titre des PSE. L'avis des experts a été élogieux. La Commission de la Recherche est favorable au financement de ce projet à hauteur du montant demandé.

Mme GOMEZ-VIDAL trouve que la somme de 17 500 euros est élevée.

M. BAUDRY répond que vu l'ampleur du projet, l'un des deux experts a estimé que le budget était très raisonnable.

Mme GAILLARD ajoute que si l'on divise le montant par le nombre d'actions, la demande n'est pas exorbitante.

M. BAUDRY propose de passer au vote sur le projet « L'appartenir » d'Hélène SAULE-SORBET et Gérard PEYLET de l'équipe d'accueil CLARE :

Ne se prononce pas :	2
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	14

➔ **Le Conseil Scientifique donne un avis favorable au projet « L'appartenir » d'Hélène SAULE-SORBET et Gérard PEYLET de CLARE.**

## **VI - EXAMEN DES PROJETS PROGRAMMES BLANCS**

M. BAUDRY présente le projet « L'impact des TIC dans la création/réception de la littérature et du spectacle vivant en langue espagnole » porté par Dominique BRETON de l'équipe d'accueil AMERIBER. La demande porte sur une subvention de 4 300 euros. La Commission de la Recherche a donné un avis favorable à hauteur de la somme demandée en enlevant le montant de l'édition de l'ouvrage prévu.

Mme GOMEZ-VIDAL dit que le projet est mal présenté et qu'on pourrait croire qu'il s'agit d'actes de colloques. Il y a pourtant eu un travail de préparation en amont avec beaucoup de rencontres préalables Elle regrette que la publication ne soit pas prise en compte

M. BAUDRY répond que le projet de publication pourra être représenté.

Mme GOMEZ-VIDAL dit que la plupart du temps la valorisation se résume à la publication.

M. REVAUGER rappelle que lors d'un précédent Conseil Scientifique, il avait été décidé de ne pas financer les publications

M. AMELOT répond que cela dépend du type de publication.

M. BAUDRY propose de passer au vote.

Ne se prononce pas :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	14

**⇒ Le Conseil Scientifique donne un avis favorable au projet « L'impact des TIC dans la création/réception de la littérature et du spectacle vivant en langue espagnole » porté par Dominique BRETON d'AMERIBER ».**

M. BAUDRY présente le projet « Collection multimédia Terres d'histoire, Pays Basque » de M. Jean-Marc BUIGUES de l'équipe d'accueil AMERIBER. La demande de 10 000 euros a reçu un avis défavorable de la Commission de la Recherche qui a considéré que c'était un travail de vulgarisation.

M. REVAUGER ajoute que ce n'est pas un projet de recherche.

Mme GOMEZ-VIDAL dit que la recherche c'est aussi de la vulgarisation. Elle ne comprend pas les réticences de la Commission de la recherche

Le président BRUN souligne que le Conseil Général des Pyrénées Atlantique n'a pas été sollicité.

M. BAUDRY propose de passer au vote :

Ne se prononce pas :	0
Abstention :	0
Contre :	13
Pour :	1



➔ **Le Conseil Scientifique rejette le projet « Collection multimédia Terres d'histoire, Pays Basque » de M. Jean-Marc BUIGUES d'AMERIBER.**

M. BAUDRY présente le projet « Environnement, nature, ville. Les glaciers de marbre » de M. Richard MAIRE de l'UMR ADES. Il s'agit de relèvements de données et de la mise en place d'instrumentations de mesures climatique dans l'archipel de Madre de Dios au Chili. Le recueil des données sera filmé. La demande est de 11 000 euros. La Commission de la Recherche a considéré qu'elle manquait d'informations sur les retombées scientifiques de ce projet et s'est interrogé sur la nécessité de la mission de six personnes. Il donne les informations qui lui ont été données par Richard MAIRE sur ces questions.

Mme GOMEZ-VIDAL dit que si l'on compare avec le projet précédent, il n'y a aucune différence sur le fond, à part une meilleure présentation.

M. BAUDRY voudrait que l'on précise les opérations de valorisation et demande qu'elles seront les suites en termes de recherche.

M. PRUD'HOMME dit que les réponses données aux questions de la Commission de la Recherche ne permettent pas de lever toutes les réserves.

M. PERNOT ajoute qu'il ne faut pas oublier l'argument de la sécurité.

Mme GOMEZ-VIDAL dit qu'elle vote pour le projet.

M. GRANDJEAT demande si la Commission de la Recherche a émis d'autres réserves.

M. AMELOT s'interroge sur les dimensions archéologiques du projet et voudrait différer la décision pour demander des précisions.

Mme GAILLARD dit que cela n'aurait pas de sens de diminuer le montant de l'aide.

M. REVAUGER souhaite qu'il soit remanié et présenté plus tard sous une autre forme.

Mme GAILLARD dit qu'il faudra prendre la décision avant la date de départ de l'équipe.

M. BAUDRY propose de ne pas voter sur ce projet et d'attendre une nouvelle formulation.

## **VII - BILAN D'ETAPE PSE**

M. BAUDRY dit que l'équipe s'était engagée à faire un bilan d'étape de la Politique Scientifique d'Etablissement à la fin de cette année universitaire. Il ne peut s'agir aujourd'hui que d'un bilan provisoire dans la mesure où nous n'avons pas tous les chiffres concernant les dépenses des équipes, ni les informations concernant le montant des sommes accordées par la région pour financer les projets qui avaient été déposées en janvier. N'ayant pas cette information nous ne pouvons pas non plus déterminer la somme donnée au titre des PSE, cette somme pouvant aller jusqu'à 20 % du financement global. Il dit que cette nouvelle politique scientifique doit être appréciée dans le temps et qu'après une seule année de sa mise en place il ne saurait être question d'en remettre en cause les principes essentiels. Toutefois, la discussion que nous pouvons avoir maintenant et celles qui auront lieu à l'automne dans le cadre de la conférence des directeurs et au Conseil Scientifique doivent

nous conduire à des améliorations et des aménagements. Cela dans deux domaines : celui de l'organisation des modalités de soumissions des projets dans le cadre des PSE ; celui de la répartition financière entre les trois secteurs (les services mutualisés, les PSE, la dotation des équipes) du budget recherche.

Mme CHOUKRI demande de quelle redistribution de sommes il s'agit.

M. BAUDRY répond qu'il s'agit de la dotation des équipes et de la part réservée pour les Projets Scientifiques d'Etablissements. C'est par rapport à ces deux sommes que la discussion sur leur répartition aura lieu. Cela dans la mesure où l'enveloppe dédiée aux services mutualisés restera sans doute stable.

Mme GOMEZ-VIDAL dit que les PSE ont été évoqués en Conférence des Directeurs comme une chose positive de la politique de la recherche et de sa dynamisation. Toutefois, elle dit que les équipes manquent de moyens au point de rogner sur des événements scientifiques et elle dit que pour leurs propres missions des Enseignants Chercheurs payent de leur poche. Elle demande s'il est possible de revoir à la hausse le budget des équipes.

Le président BRUN répond qu'on ne peut pas revenir sur le budget 2011 et qu'il n'y a pas eu d'inégalité entre les équipes.

M. RAMBAUD précise que les crédits attribués dépendent du nombre d'enseignants chercheurs produisant.

M. GRANDJEAT dit qu'il faudrait organiser dans le cadre des PSE le soutien financier aux revues.

M. BAUDRY propose de créer un groupe de travail.

M. GRANDJEAT dit que la constitution du groupe de travail fournira un cadre.

M. PERNOT ajoute que l'on pourrait pallier la disparition de contrats post doctoraux. Il faudrait déterminer une politique du PSE et l'inscrire dans les principes.

## **VIII - QUESTIONS DIVERSES**

M. BAUDRY annonce un projet de colloque « Grenier des Goncourt » présenté par l'équipe d'accueil TELEM au Conseil Régional pour une demande d'aide.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17 H 15

Le Président,

Patrice BRUN

